



METZ EN SCENES

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2017 – 18h00

Représentants de la Ville de Metz, collectivité fondatrice de l'EPCC (votants)

Monsieur Dominique GROS, membre de droit	POUVOIR à Monsieur Hacène LEKADIR
Madame Margaud ANTOINE FABRY, titulaire	PRÉSENTE
Madame Nathalie DE OLIVEIRA, suppléante	
Monsieur Hacène LEKADIR, titulaire - Président	PRÉSENT
Monsieur Philippe CASIN, suppléant	
Madame Marylin MOLINET, titulaire	PRESENTE
Madame Danièle BORI, suppléante	
Madame Patricia SALLUSTI, titulaire	PRÉSENTE
Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, suppléant	
Monsieur William SCHUMAN, titulaire	PRESENT
Monsieur Raphaël PITTI, suppléant	
Madame Martine NICOLAS, titulaire	PRESENTE
Madame Marie-Jo ZIMMERMANN, suppléante	
Madame Bérangère THOMAS, titulaire	PRESENTE
Madame Françoise GROLET, suppléante	

Représentants de la Région Grand Est, collectivité fondatrice de l'EPCC (votants)

Monsieur Thierry GOURLOT, titulaire	PRÉSENT
Madame Stéphanie CONIGLIO, suppléante	
Monsieur Jean-Pierre LIOUVILLE, titulaire	PRÉSENT
Monsieur Bertrand MASSON, suppléant	
Monsieur Pascal MANGIN, titulaire	
Monsieur Jackie HELFGOTT, suppléant	PRESENT
Monsieur Patrick THIL, titulaire	PRÉSENT
Monsieur Khalifé KHALIFÉ, suppléant	

Représentants du syndicat mixte Orchestre National de Lorraine (votants)

Madame Françoise FERRARO, titulaire	PRESENTE
Madame Mireille GAZIN, suppléante	

Personnalités qualifiées nationales et/ou transfrontalières (votants)

Monsieur Laurent BAYLE, titulaire – Vice-Président	Absent pouvoir à Patricia SALLUSTI
Madame Monique RUDOLF, suppléante	ABSENTE EXCUSEE
Madame Fabienne LORONG, titulaire	ABSENTE
Monsieur Philippe LE GOFF, suppléant	
Madame Jacqueline SCHNEIDER, titulaire	Absente pouvoir à Mme Margaux ANTOINE-FABRY
Monsieur Jean-Dominique MARCO, suppléant	

Personnalités qualifiées locales (votants)

Monsieur Jean-Luc BOHL, titulaire	
-----------------------------------	--

Madame Marie-Louise THEVENON, suppléante	PRESENTE
Madame Isabelle CHAIGNE, titulaire	ABSENTE EXCUSEE
Monsieur Serge BASSO DE MARCH, suppléant	

Représentants du personnel élus de l'EPCC (votants)

Monsieur Joseph ANDRÉ, titulaire	PRÉSENT
N.N., suppléant	

Madame Myriama IDIR, titulaire	PRESENTE
Monsieur Frédéric JOUAVILLE, suppléant	

Représentants de la DRAC Grand Est (invités)

Madame Florence FORIN	PRESENTE
-----------------------	----------

Etaients présents auprès des élus titulaires ou suppléants :

Monsieur Christian SCHNELL, Ville de Metz
Madame Valérie LAHOUEL, Région

Etaients également présents au titre de leur fonction au sein de l'EPCC

Michèle PARADON
Hamid JARI

18 membres votants du Conseil d'administration sur 20 étant présents ou représentés, le quorum est atteint pour tenir la séance.

Le Président ouvre la séance à 18h.

Point 1

Introduction du Président Hacène Lekadir :

En juin 2016, Claire Guillemain a été recrutée comme Directrice Générale prenant en charge le projet de Cité musicale ainsi que la direction à la fois de l'EPCC Metz En Scènes et de l'ONL.

A partir de septembre dernier nous avons constaté un certain nombre de difficultés dans l'exercice de sa fonction.

Sans s'attarder sur ces difficultés qui ne lui appartiennent pas, Hacène Lekadir souhaite néanmoins préciser qu'elles étaient liées aux modalités de mise en œuvre du projet, notamment provoqué par le départ simultané des deux administrateurs à la fois de l'Orchestre national de Lorraine, Christophe Billard et de Metz En Scènes, Zériga Laaraba.

Pendant toute la période de son installation, des échanges réguliers avec Mme Guillemain, les services de la Ville et les partenaires se sont tenus.

Hacène Lekadir assure que Mme Guillemain a bénéficié des meilleures conditions pour exercer ses fonctions de Directrice Générale.

Cet accompagnement a été renforcé par l'intervention de Monsieur le Maire pour faciliter sa prise de fonction.

Entre le mois de novembre et le mois de janvier 4 conseils d'administration ont été organisés et un certain nombre de décisions extrêmement importantes ont pu être votées :

- L'organisation générale de la Cité Musicale,
- Les deux budgets,
- Le recrutement du chef d'orchestre de l'ONL etc...

Depuis début février 2017, Mme Guillemain a informé de sa mise en arrêt maladie reconduit à deux reprises.

Après avoir contacté Monsieur le Maire pour lui faire part de sa volonté de quitter ses fonctions de Directrice Générale, des discussions ont été engagées entre eux pour comprendre la situation et envisager des solutions, en vain.

Les avocats respectifs de Metz En Scènes et de l'Orchestre national de Lorraine avec l'avocate de Claire Guillemain ont trouvé le meilleur accord et le meilleur cadre pour se séparer, dans des conditions acceptables et honorables.

Cet accord est simple, il engage à ne poursuivre aucune procédure autre que celles négociées dans ce protocole. Il prévoit un engagement mutuel à ne pas nuire à la réputation des deux parties et à garder une forme de confidentialité dont la priorité est de préserver l'image des structures.

Dans le cadre de la première délibération n°20, il est demandé de prendre acte de cet accord et de la cessation du contrat de direction de Claire Guillemain.

Hacène Lekadir précise que Claire Guillemain étant uniquement salariée par l'ONL, l'accord transactionnel négocié entre les parties ne peut être délibéré au sein du Conseil d'administration de Metz En Scènes.

Aucune remarque particulière n'est relevée.

La délibération n°20 est votée.

Point 2

La vacance du poste depuis le 10 avril nécessite que le conseil d'administration confie à l'une des personnes composant l'équipe de direction, un mandat précis afin d'assurer les fonctions de Direction Générale par intérim de l'EPCC et en attendant le recrutement d'un nouveau directeur, lancé avec les partenaires Etat, Région et Ville à partir du mois de mai avec une prise de fonctions à la rentrée prochaine.

Les pouvoirs des fonctions de direction sont déclinés dans l'article 11 prévus dans les statuts de l'EPCC Metz en Scènes.

Hacène Lekadir propose de confier cette direction générale à Michèle Paradon, Déléguée Artistique du Pôle Musique et Danse.

Hacène Lekadir souhaite que cette direction de l'EPCC par intérim soit une direction qui s'incarne de façon collective avec l'ensemble des cadres dirigeants à savoir le Directeur Technique Joseph André et l'Administrateur Délégué du Pôle Musiques actuelles, Laurent Vergneau.

Cette organisation est déjà en fonctionnement depuis l'arrêt maladie de Claire Guillemain.

Hacène Lekadir souhaite les féliciter d'ailleurs d'avoir porté ces missions depuis.

Hacène Lekadir ouvre la parole si des remarques sont formulées.

Patrick Thil se joint, au nom de la Région, aux félicitations adressées aux personnels qui expérimentent l'autogestion.

Marie-Louise Thévenon fait remarquer que les salariés préparent l'avenir de manière autonome. Bien que ce soit tout à leur honneur, et sans remettre en cause le travail qui a été réalisé jusqu'à présent, Marie-Louise Thévenon s'inquiète de cette situation qui dure depuis trois mois déjà, fragilisé auparavant par une précédente période intérimaire suite au départ du Directeur Général Jean-François Ramon.

Marie-Louise Thévenon s'inquiète des conséquences sur l'organisation du travail au sein de Metz en Scènes. Elle rappelle que bien qu'il soit correcte de ne pas rendre public ces décisions, une désorganisation est peut être perceptible de l'extérieur. Elle prend pour exemple le rendez-vous prévu avec les entrepreneurs pour développer le mécénat qui n'a pu aboutir laissant les gens dans l'expectative. Il y a quand même un dysfonctionnement qui rejaillit sur l'extérieur et les usagers et c'est peut-être fâcheux.

Hacène Lekadir remercie pour l'ensemble ces remarques formulées. Il ne peut cependant partager le point concernant le dysfonctionnement. Il précise qu'aucun concert n'a été annulé, aucun retard n'a été réalisé, aucun incident d'ordre technique, juridique, financier ou sécuritaire n'a été déclaré. Cela montre que la structure fonctionne très bien.

Madame Thévenon répond que les équipes devront s'autogérer et se mettre à la place des équipes.

Hacène Lekadir rappelle que les équipes sont accompagnées et aidées par le Directeur des Affaires culturelles Christian Schnell avec des réunions régulières chaque mercredi.

Il s'agit d'une période de transition qui doit être gérée telle quelle à moins qu'une autre solution soit proposée par le Conseil d'Administration. Hacène Lekadir a bien conscience de la difficulté que cela engendre pour les salariés.

Hacène Lekadir invite le Conseil d'Administration à assister le 6 juin au lancement de saison afin de se rendre compte de la qualité de la programmation présentée.

Hacène Lekadir donne la parole à Michèle Paradon.

Michèle Paradon remercie le Président, et les membres du Conseil d'Administration, de la confiance accordée. Elle rappelle qu'elle n'est pas seule à la barre, Joseph André, directeur technique et Laurent Vergneau administrateur délégué forment un trio pour répondre à tous ces défis. C'est la seconde année de transition puisque l'année dernière 6 mois sans directeur général se sont écoulés. Chacun connaît son travail et l'assume pleinement. Les équipes ont besoin d'être rassurées et c'est ce qui sera continué au quotidien. Il y a un vrai défi sur cette Cité musicale et, comme le rappelle Hacène Lekadir, nous sommes en plein lancement et nous sommes tous mobilisés.

Hacène Lekadir propose de voter la délibération n°21 concernant la direction par intérim. Elle est votée à l'unanimité, Hacène Lekadir félicite Michèle Paradon et l'équipe qui l'accompagne.

Points Divers :

Hacène Lekadir informe que du côté de l'Orchestre national de Lorraine, la délégation de signature est confiée à Dominique Bourrion.

Par ailleurs, il annonce que le Comité de direction de la Cité musicale continue à se réunir pour travailler sur les projets communs afin qu'ils avancent.

Hacène Lekadir donne rendez-vous le 6 juin pour la présentation de la saison.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 22 mai à 16 h00 à l'Arsenal.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Bilan 2016
- Présentation du compte administratif et de gestion à valider avant le 30 juin pour des raisons réglementaires vis-à-vis de la Préfecture.

La séance est levée à 18h45.